



Évaluation de Rachat en cas d'invalidité

Personne à assurer :

Police no :

Titulaire proposé :

Date de fin d'année fiscale :

Choisissez le facteur qui est pertinent à la profession ou à l'entreprise de la personne à assurer.

- 8 - Entreprises commerciales constituées en sociétés (à l'exception des professionnels rémunérés à l'acte et des agriculteurs)
- 5 - Professionnels rémunérés à l'acte sélectionnés de la catégorie 4A : comptables (CA, CMA et CGA seulement), actuaires, architectes, podologues, ingénieurs professionnels, avocats, notaires (au Québec), optométristes, pharmaciens, médecins et chirurgiens, podiatres, psychologues (titulaires d'un doctorat) et les spécialistes dentaires
- 4 - Agriculteurs
- 4 - Tous les autres professionnels rémunérés à l'acte (sociétés de personnes ou de capitaux), à l'exception des courtiers d'assurance, des dentistes et des vétérinaires
- 3 - Courtiers d'assurance
- 2 - Dentistes (dentisterie générale et vétérinaires)

Calcul de la valeur de rachat de l'entreprise : utilisez l'option propre au type d'entreprise, soit A, soit B**A. Société de personnes**

Revenu net*, dernier exercice complet :	20		\$
Revenu net*, exercice complet précédent :	20	+	\$
Total du revenu net des deux dernières années :		=	\$ /2 = \$
Revenu net rajusté			

Calcul pour société de personnes :

$$\text{\$} + (\text{\$} \times \text{Facteur}) = \text{\$}$$
$$\text{Valeur comptable net**} + \text{Revenu net rajusté indiqué ci-haut} \times \text{facteur} = \text{Valeur totale de l'entreprise (100\%)}$$

*Le revenu net est le chiffre du « revenu net » indiqué sur l'état des résultats.

**La valeur comptable net est la somme totale de « l'avoir des sociétaires » ou la somme du « total de l'actif », moins le « total du passif » indiqué sur le bilan de la dernière année fiscale complète.

B. Société de capitaux

Revenu net après impôt, dernier exercice complet :	20		\$
Revenu net après impôt, exercice complet précédent :	20	+	\$
Moyenne du revenu net après impôt des deux dernières années :		=	\$ /2 = \$
Plus:	Le montant le plus élevé entre 15 % du total des salaires des propriétaires OU le montant des salaires des propriétaires qui est supérieur à 100 000 \$, pour la dernière année fiscale complète.		
		+	\$
Revenu net rajusté :			= \$

Calcul pour société de capitaux :

$$\text{\$} + (\text{\$} \times \text{Facteur}) = \text{\$}$$
$$\text{Valeur comptable net*} + \text{Revenu net rajusté indiqué ci-haut} \times \text{facteur} = \text{Valeur totale de l'entreprise (100\%)}$$

*La valeur comptable net est la somme totale de « l'avoir des sociétaires » ou la somme du « total de l'actif » moins le « total du passif » indiqué sur le bilan de la dernière année fiscale complète.

Remplissez le tableau suivant afin de déterminer la valeur de rachat assurable de toutes les personnes à assurer :

Nom du partenaire/actionnaire et Numéro de police	% de propriété	X	Valeur totale de l'entreprise	X	100 % pour paie mensuelle ou 90 % pour provisionnement flexible	=	Valeur de rachat assurable de chaque propriétaire
	%	X	\$	X	%	=	\$
	%	X	\$	X	%	=	\$
	%	X	\$	X	%	=	\$
	%	X	\$	X	%	=	\$
	%	X	\$	X	%	=	\$
	%	X	\$	X	%	=	\$
	%	X	\$	X	%	=	\$
	%	X	\$	X	%	=	\$
	%	X	\$	X	%	=	\$
	%	X	\$	X	%	=	\$
	%	X	\$	X	%	=	\$
	%	X	\$	X	%	=	\$
	%	X	\$	X	%	=	\$
	%	X	\$	X	%	=	\$
	%	X	\$	X	%	=	\$

N.B. Il peut être nécessaire de réduire l'indemnité en raison du facteur de risque financier ou d'autres préoccupations sur le plan de la tarification (par exemple, instabilité de l'industrie, litige en instance, etc.).

1. Les prestations exigibles en vertu de toute police Rachat en cas d'invalidité établie par la Compagnie seront versées strictement selon les modalités de cette police et en dépit des conditions de toute autre convention de rachat ou police d'assurance. S'il advient que la personne assurée fait ou fera partie d'une convention qui exige l'achat ou la vente de l'entreprise en vertu de conditions différentes de celles de la police de la Compagnie, la personne assurée pourrait avoir une dette qui ne serait pas remboursée par la Compagnie.
2. La présente évaluation de valeur de rachat sera annexée au contrat d'assurance et en fera partie.